



# La Voix des C.F.C.



Bulletin des salariés FT en congé fin de carrière Juin 2008

## EDITO

Aujourd'hui les salariés en CFC à France Telecom représentent 18 000 personnes. Ces salariés sont isolés et expriment, pour beaucoup d'entre eux, un besoin de pouvoir être informés de certaines questions liées aux Ressources Humaines, à la rémunération et à leurs droits.

Afin de répondre à ces légitimes attentes, la Cfdt met en place et diffusera régulièrement ce bulletin

Il vous permettra d'accéder aux informations sociales, administratives, voire même de l'entreprise qui elle ne s'empresse pas de vous en donner.

Cette publication doit casser l'isolement des CFC, et permettre l'échange afin de ne pas passer à côté de vos droits et ainsi répondre à vos légitimes attentes.

## LES CFC : ROMPRE L'ISOLEMENT EN CONGÉS FIN DE CARRIÈRE

**T**oujours considérés comme des salariés actifs, les CFC ont pourtant l'impression d'être complètement oubliés par l'entreprise et parfois même par leur organisation syndicale. Et ils ne savent pas vers qui se tourner en cas de besoin.

### Un manque d'information

Ils n'ont aucune possibilité d'accéder à l'Intranoo, source essentielle d'information sur tout ce qui touche à la vie de l'entreprise et aux mesures de gestion du personnel.

Avec les restructurations incessantes, ils ne savent plus forcément à qui s'adresser en cas de désaccord pour faire un recours auprès de leur employeur.

En cas de besoin sur leur situation administrative, ils ne savent pas forcément à quel CSRH ils sont rattachés.

### Des interrogations sur leur situation :

Comment évolue leur carrière, comment les augmentations salariales s'appliquent-elles à eux ?

Peuvent-ils bénéficier de la médecine du travail ?

Comment va se dérouler leur passage à la retraite ?

Autant de points qui reçoivent peu d'éléments d'information de façon proactive.

### Cumul emploi CFC :

Cette question est parfois posée par les CFC. Certains n'ont pas vraiment choisi le CFC mais ont été obligés de partir sous les pressions de l'entreprise. De plus, certains à la fin de leur CFC n'auront pas leur nombre d'annuités pour avoir une retraite complète.

C'est à tous ces sujets et à toutes les questions que vous vous posez que la Cfdt entend réfléchir et apporter des réponses et, s'il le faut, revendiquer des mesures appropriées auprès de France Télécom.

## APPLICATION DE L'ACCORD DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

### Rémunération :

Fonctionnaires : continuité des avancements d'échelons.

Prime de départ à la retraite pour les grades inférieurs à III-1.

Augmentation du salaire pendant le CFC, progression de la valeur du point d'indice.

Contractuels : Salaire de base et progression de salaire.

Prime de départ lors de la mise à la retraite.

Pour tous : quelles évolutions de leurs droits dans la négociation 2008 sur les retraites.

## CCUES et CE : qui fait quoi ?

Les CE des différentes directions reversent 45% de leur budget, soit 97 M€ au CCUES. Ce transfert fait l'objet d'un accord de gestion entre les CE et le CCUES sur la gestion mutualisée de certaines activités sociales et culturelles au niveau national. Ceci permet aux salariés de bénéficier des mêmes prestations, quel que soit son CE de rattachement à des tarifs beaucoup plus attractifs.

La CFDT, au sein du CCUES, a la présidence de la commission des ASC. Et oui ! les majoritaires CGT et SUD n'ont pas voulu assumer cette responsabilité, faut-il en conclure qu'ils n'étaient pas satisfaits de leurs actions lors de la précédente mandature ?

Le CCUES gère : les vacances adultes, les vacances enfants, les chèques vacances, la billetterie.

Le CE de chaque direction fait le choix des prestations qu'il propose en complément de celles du CCUES

## PRESTATIONS SOCIALES DU CCUES

### Vacances adultes :

l'objectif est de donner un large choix de prestataires et de destinations. Vous pouvez choisir un prestataire du tourisme social (UNCOVAC, Azureva, UCPA...), des organismes de voyage avec lesquels le CCUES a passé une convention (Go Voyages, Look Voyages, Maeva, Donatello...).

Si vous préférez le camping, les gîtes, vous pourrez bénéficier d'un remboursement sur facture.

Pour la période des vacances scolaires un catalogue de locations dans des villages de vacances est également disponible.

le séjour doit être de plus de 7 jours, le montant varie de 10% à 80% avec un plafond de 350€ à 1000€ selon le quotient familial, auquel peut s'ajouter un abondement de 10% par ayant droit (conjoint, enfants) les chèques vacances : la contribution du CE dépend du quotient familial

Tranches	% de participation maximum	Plafond de l'aide annuelle	
		hors vacances scolaires	vacances scolaires
0	80%	1 000 €	1250 €
1	75%	1 000 €	1250 €
2	70%	1 000 €	1250 €
3	65%	1 000 €	1250 €
4	60%	750 €	900 €
5	55%	750 €	900 €
6	50%	750 €	900 €
7	45%	550 €	635 €
8	40%	550 €	635 €
9	35%	550 €	635 €
10	30%	350 €	385 €
11	25%	350 €	385 €
12	15%	350 €	385 €
13	10%	350 €	385 €

### **L'aide à travers des exemples :**

- Alice veut s'offrir un voyage en Inde cet automne avec Go voyage, coût: 1 800 €. Située en tranche 4, elle va bénéficier de 750 € d'aide. Son voyage lui revient 1050 €.
- Bruno souhaite réserver un appartement par l'intermédiaire de Pierre et Vacances en Espagne cet été: coût 1 200 €. Situé en tranche 10, il va bénéficier de 385 € d'aide.

**Vacances enfants** : un catalogue de séjour est proposé au choix des parents.

**La billetterie** : des spectacles à tarifs préférentiels .

20 billets cinéma et 10 places spectacle

**Les autres prestations sociales** :

- Aide à l'autonomie
- Aide à la garde des jeunes enfants
- Aide aux séjours éducatifs de votre enfant mineur
- Aide à la poursuite d'étude d'enfant handicapé
- Aide aux parents d'enfant handicapé de -20 ans
- Participation aux frais de séjour en centre de vacances spécialisé pour handicapés

## Pour bénéficier de toutes ces prestations,

il faut avoir renseigné votre compte salarié et qu'il soit validé par votre CSRH (voir page 3)

### Précision sur la notion d'ouvrant droit et d'ayant droit

**Ouvrant droit** : Salarié du groupe France Telecom (fonctionnaire et ACO); les CDD sous certaines conditions; les retraités de FT pour une partie des prestations.

**Ayant droit** : conjoint (marié, pacsé, concubin) enfants.

Ces notions sont précisées sur le site du CCUES accessible via internet.

<http://www.agora.intranoo.net>

## POUR BÉNÉFICIER DES OFFRES INSCRIPTION AU CE ET AU CCUES

**E**n préambule, il faut savoir qu'il existe un site géré par France Télécom RH qui s'appelle AGORA et qui était à l'origine celui qui présentait l'ensemble des prestations sociales des salariés de FT, il sert exclusivement au compte salarié que nous vous recommandons de remplir (déclaration des bénéficiaires, calcul du quotient familial), pour prétendre aux offres CE/CCUES dans les meilleures conditions.

En effet depuis la création des CE et CCE, un portail distinct « mon CE », géré par les comités d'entreprise, présente toutes les prestations prises en charge par ces organismes (les rubriques roses sont les prestations de votre CE, les rubriques bleues sont des raccourcis pour les activités CCUES).

Des identifiants et mots de passe vous ont été attribués pour accéder à chacun de ces sites.

**Etape 1** : vérifiez si vous êtes bien connu en tant que salarié sur AGORA en consultant le site sur [www.agora.intranoo.net](http://www.agora.intranoo.net)

**Etape 2** : mettez à jour, en ligne, sur votre compte salarié agora, vos coordonnées civiles, familiales, vos bénéficiaires ainsi que les données fiscales vous concernant (revenu fiscal de référence). De plus n'oubliez pas de cocher la rubrique « accès aux ASC » pour bénéficier des prestations et de l'information émanant des CE en acceptant de communiquer vos données personnelles.

En 2008, il faut fournir les informations de l'année fiscale 2006, le quotient familial qui en découlera vous permettra d'obtenir des tarifs ou réductions en fonction de vos revenus.

Pour valider cette donnée il faut impérativement envoyer une photocopie de votre avis d'imposition 2006 à :

**France Télécom  
services partagés RH  
centre de traitement  
du courrier  
TSA 80001  
41965 BLOIS cedex**

### Important :

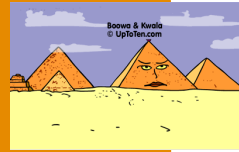
Ceci est à faire tous les ans !

De même si votre situation a changé (mariage, divorce, adoption, naissance, retraite...) il vous faut aviser le CSRH en lui adressant une attestation de modification de situation familiale.

### Etape 3:

vous êtes salarié, donc forcément rattaché à un CE qui doit vous communiquer les informations.

si vous n'en recevez aucune contactez les par téléphone 0800 80 88 00 ou mail [ccues@ccues-ft.fr](mailto:ccues@ccues-ft.fr) pour régler cette anomalie.



*Ne pas  
oublier de  
remplir le  
compte  
salarié sur  
AGORA  
pour  
prétendre  
aux offres.*

La CFDT, c'est faire.

**Cfdt**  
des choix. des actes.



## NÉGOCIATIONS SALARIALES 2008 :

**Fonctionnaires** : l'augmentation du salaire de base des agents en CFC se composant exclusivement de l'augmentation de la valeur du point d'indice, celle-ci sera de 0,8% en 2008 !!!

**Contractuels** : l'accord salarial signé en avril prévoit une augmentation du salaire de base en 2 temps : 1% au 1<sup>er</sup> janvier et 0,7% au 1<sup>er</sup> juillet avec un minimum de 20€ au 01/01/2008 et de 15€ au 01/07/2008.

**Pour tous** : compte tenu des bons résultats de l'année 2007, une prime exceptionnelle égalitaire de 500€ sera payée en juin 2008 avec soit le versement sur votre compte courant, elle est alors imposable, ou au choix sur l'un des trois FCPE du PEG Groupe : Equilibris, Evolutis, FT Actions ou sur le PERCO Groupe, elle est alors non imposable.

**Pour les CFC la prime est payée à 70%.**

**Actualité**



## ELECTIONS LE 3 DÉCEMBRE 2008



**Ces deux dates sont à noter dans votre agenda.**

Deux dates importantes pour la démocratie sociale et pour la défense des salariés. Alors ne laissons pas passer cette occasion de choisir nos représentants.

**Le 3 Décembre, choisissons les juges salariés :**

Les salariés de droit privé du groupe France Télécom (y compris les CFC), comme tous les salariés du privé sont appelés à choisir sur liste syndicale les salariés qui siègeront aux conseils de prud'hommes. Les prud'hommes sont le dernier recours en cas de conflit du travail, aussi cette juridiction est primordiale pour faire respecter le droit du travail et protéger les salariés. La CFDT présente des listes partout et met au cœur de sa campagne le respect : respect du droit du travail et respect des salariés au travail.

Une nouveauté : cette année tout salarié a la possibilité de voter par correspondance.

**Le 3 Décembre votons CFDT !!!**

**Le 22 Janvier 2009, choisissons nos élus au sein de FT :**

Ce sera la troisième fois que les salariés de FT choisiront leurs délégués du personnel et leurs élus au Comité d'établissement.

La CFDT forte de son bilan continuera à mettre au centre de son action la défense des salariés face aux réorganisations incessantes de la boîte. Sur le plan de l'action sociale elle entend continuer dans l'action entreprise au CCUES une juste répartition des aides et un maximum de choix pour les salariés

Nous reviendrons sur ces élections à la rentrée, mais d'ores et déjà annotons-les en rouge sur notre agenda.

*Coordonnées du syndicat :*

La CFDT, c'est faire.

**Cfdt**  
des choix. des actes